

question de forme". Le pays a été livré, corps et âme à M. R. G. Reid, le fils plus célèbre d'un fameux entrepreneur canadien.

J'ai cité l'opinion du très honorable M. Chamberlain, alors secrétaire d'Etat aux colonies et celle d'un des principaux journaux de Londres. Ainsi, il nous est permis de conclure que le contrat même a dû certainement être des plus véreux, en ce qui concerne la colonie de Terre-Neuve.

M. BORDEN: Quelle est la date de la dépêche en question?

M. CARVELL: La communication de M. Chamberlain porte la date du 29 mars 1898. Je vais passer le livre au premier ministre, afin qu'il puisse l'examiner, quand j'aurai donné lecture de quelques autres extraits. Cette dépêche figure page 32 de la première partie du livre, d'après la reliure et le numérotage. Je le répète, le discours du trône ne mentionnait nullement cette convention, faite au mépris des promesses qu'avaient assuré le pouvoir au gouvernement, et dès que la chose eût été livrée à la publicité, il surgit à Terre-Neuve une agitation sans précédent dans les colonies anglaises. Des assemblées publiques eurent lieu dans toute la colonie, le premier meeting de protestation ayant été tenu à Saint-Jean. Ensuite, il y eut des assemblées en divers endroits du pays.

Un mot d'abord au sujet de l'assemblée de Saint-Jean dont le compte rendu figure pages 11 et 12 du deuxième volume de ce document. Je ne citerai qu'un extrait du document. Après avoir relaté les transactions effectuées, dès le début, et donné l'évaluation de la propriété cédée à Reid par le gouvernement ainsi que d'autres détails, le compte rendu dit:

Proposé par Sa Seigneurie l'évêque de Saint-Jean, M. F. Howley, docteur en théologie, appuyé par M. John Browning que nous, indépendants citoyens de Saint-Jean, professant des opinions politiques et religieuses de diverses nuances, réunis en assemblée publique, protestons ici, avec toute la vigueur qui est en nous, contre le contrat injuste et léonin qui, nous en sommes convaincus, serait une source de ruine pour le pays et le mènerait aux portes de la banqueroute, si on en tolérait l'application et nous protestons de toutes nos forces contre l'adoption définitive d'une loi de si vaste importance et de pareilles conséquences.

Il y eut ensuite à Twillingate un meeting où l'on proposa la résolution suivante:

Proposé par le révérend chanoine Temple, docteur en théologie, et appuyé par M. Andrew Austey:

Considérant que nous avons appris qu'il y a eu des assemblées publiques à Saint-Jean et autres centres et que l'on a ainsi fourni aux électeurs l'occasion de protester contre le "contrat de chemin de fer Reid"; et

Considérant que le corps électoral du pays, à notre avis, a le devoir d'exprimer des vues aussi énergiquement que possible en pareille matière,

M. CARVELL.

A titre d'électeurs de ce district, nous désirons déclarer que nous souscrivons entièrement à l'attitude adoptée et aux sentiments exprimés aux assemblées convoquées dans ce but

Vient ensuite une deuxième résolution que voici:

Proposé par le révérend J. H. James, président du district méthodiste, appuyé par M. F. J. R. Stafford, M.D.:

Considérant que les électeurs de Twillingate, district de Twillingate, ont appris avec grande surprise que Son Excellence le Gouverneur général avait été prié de transmettre à la reine en conseil le "bill ou contrat de chemin de fer Reid" pour ratification définitive;

Considérant que le dit contrat, à notre avis, est funeste et contraire aux plus chers intérêts des habitants de cette colonie.

Arrêté: Que nous, les électeurs ici assemblés, protestons contre la ratification dudit contrat de chemin de fer, en attendant que le peuple tout entier ait été en lieu d'exprimer son avis à cet égard aux bureaux de scrutin et il est en outre;

Arrêté: Que nous nous engageons ici à appuyer toute initiative légale que Son Excellence pourrait juger utile d'adopter pour empêcher la sanction d'une loi de telle conséquence, sans précédent et des plus inique; en outre, que copie de ces résolutions soit transmise à Son Excellence sir H. H. Murray, gouverneur, etc.

Ces résolutions nous donnent un aperçu de l'agitation soulevée au sein des populations de Terre-Neuve par cette fort singulière transaction. Il s'échangea force correspondance entre le gouvernement et le secrétaire d'Etat aux colonies; mais celui-ci adhéra à l'avis qu'il avait donné au gouverneur relativement à la signature du contrat. Il lui dit que les ministres portaient la responsabilité de la mesure, et s'il plaisait à la colonie de Terre-Neuve de se mettre en pareille situation, il n'y avait d'autre chose à faire que de sanctionner la loi et par conséquent il refusa de faire apposer le veto de la reine. Plus tard, le gouverneur reçut la lettre suivante:

Association libérale de Terre-Neuve,
Saint-Jean, 31 octobre 1898.

Monsieur,—A l'assemblée de l'association libérale de Terre-Neuve tenue hier soir, j'ai été chargé de communiquer à Votre Excellence le vœu que voici:

Arrêté, que le secrétaire demande à Son Excellence le Gouverneur s'il sait que le ministre des Finances et des Douanes, un des membres de l'exécutif, est, à titre particulier, l'avocat "solicitor" de M. R. G. Reid, entrepreneur, chargé d'importants travaux du Gouvernement.

J'ai l'honneur, etc.,

A. le C. BERTEAU,
Secrétaire honoraire de l'association de
Terre-Neuve.

Le ministre en question ici était M. Morine, le monsieur même qui est aujourd'hui président de la commission des ser-